



Bail non renouvelé, locataire quels droits et recours possibles?

Par **Miloche**, le **09/04/2008** à **18:04**

Bonjour, J'ai appris de manière non-officielle il y a quelques temps que la maison dans laquelle je loue un appartement va être vendue à la fin de mon bail, celui-ci ne sera donc pas renouvelé. J'aimerais savoir si des recours me sont possibles? Si je dois réellement quitter les lieux à la fin de mon bail quand dois-je être prévenue? Et le propriétaire doit-il me reloger ou pas? De même qu'en est-il étant donné que je n'ai pas eu de proposition d'achat? Il faut savoir que la maison et le terrain vont être vendus à une banque en vue d'y construire des immeubles avec probablement des appartements à louer... Merci d'avance de me dire quels sont mes réels droits et si je dois me lancer dans d'éventuels recours? Merci!